



Groupe de travail CTM-CHSCTM Covid-19

18 novembre 2020

Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère, a présidé le 18 novembre 2020 un groupe de travail en format mixte CTM-CHSCTM sur le Covid-19.

Valérie Boyé, Catherine Ernoul-Tomasso et Annick Pinard y ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Philippe Mérillon précise que l'administration reprend, pour le dialogue social, un mode de fonctionnement hebdomadaire comme pour le premier confinement.

Il souligne la nécessité d'avoir des échanges aussi fluides que possibles, et de faire preuve de souplesse et réactivité pour utiliser tous les leviers possibles (instances formelles et groupes de travail informels) dans un contexte de charge de travail importante.

L'ordre du jour comprend quatre points :

- informations à caractère général,
- FAQ RH,
- situation dans les services hors enseignement agricole,
- situation dans l'enseignement agricole.

1. Informations à caractère général

Philippe Mérillon indique que depuis la dernière réunion, la DGAFP a mis en ligne une FAQ et que la gestion des personnes vulnérables a évolué.

Suite à un recours, le haut conseil de la santé publique a actualisé la liste des facteurs de risque de forme grave de Covid-19 (avis du 29 octobre 2020).

Le décret n°2020-1365 du 10 novembre fixe une nouvelle liste de critères permettant de définir les personnes vulnérables et la circulaire de la DGAFP du 10 novembre précise les modalités d'organisation du travail et de prise en charge pour les agents publics.

Ces personnes, sur justificatif médical, sont placées en télétravail, ou, à défaut, peuvent bénéficier d'un aménagement renforcé de leur poste de travail (nouveau), ou, si le poste ne peut être aménagé, sont placées en ASA. En cas de divergence entre l'employeur et la personne sur l'aménagement du poste de travail, un avis du médecin du travail est requis.

La FAQ RH a été modifiée en conséquence.

Des évolutions sont prévues en fonction de la situation sanitaire.

2 . FAQ RH : présentation - recueil des remarques et propositions d'ajout

Philippe Mérillon indique que cette FAQ, mise en ligne sur Intranet et Chlorofil, doit être actualisée aussi souvent que nécessaire.

Il invite les organisations syndicales à faire leurs propositions.

L'Alliance du Trèfle souhaite que cette FAQ-RH soit plus accessible pour les agents car sur l'Intranet, le lien vers le thème « Covid-19 » est peu visible. Elle propose qu'un Flash info soit envoyé à chaque actualisation de la FAQ avec d'autres informations (cellule de soutien...).

Elle s'interroge sur la publication de la note de service sur le forfait mobilités durables alors que les demandes de renouvellement des abonnements annuels des transports en commun parviennent actuellement aux agents.

Elle relaie l'inquiétude des agents sur les congés de Noël : pourront-ils poser des congés au dernier moment en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires ?

Philippe Mérillon s'engage à améliorer la communication sur la rubrique Covid-19 de l'Intranet et approuve l'idée d'un Flash info sur la FAQ et la cellule d'écoute avec des liens sur les sites, ainsi que le numéro d'appel sur les violences familiales.

Sur le forfait mobilités durables, il indique que la circulaire cadre a été publiée la veille et qu'il n'y a plus de difficulté pour le mettre en œuvre.

Enfin il ne devrait pas y avoir de difficulté pour les congés de Noël. Toutefois l'année 2020 ayant été particulière, le MAA a reporté au 31 janvier 2021 la possibilité de prendre ses congés 2020.

Les autres sujets abordés avec les organisations syndicales sont les suivants :

- Périmètre de la FAQ

La FAQ concerne les agents de l'administration centrale, des DRAAF-DAAF et de l'enseignement agricole en Métropole et en Martinique.

Pour les autres DROM, il n'y a pas de vide juridique car les autres textes s'appliquent. Cela sera rappelé dans la FAQ.

Pour les agents du MAA en DDI, Philippe Mérillon indique que les orientations interministérielles sont les mêmes et que la FAQ a été transmise au ministère de l'Intérieur.

- Personnes vivant avec personnes vulnérables

Il n'y a pas de modification : les agents sont placés en télétravail ou bénéficient d'un aménagement de leur poste de travail. Ils ne peuvent pas être placés en ASA.

- Jour de carence pour les cas de Covid-19

La décision est interministérielle.

- Position administrative des agents

Philippe Mérillon indique que face aux nombreux questionnements (symptômes, cas contact...), un tableau est en cours de réalisation.

La conduite à tenir si une personne reçoit un message via l'application TousAntiCovid sera précisée ultérieurement.



- **Reconnaissance du covid -19 comme une maladie professionnelle** (infirmières enseignement agricole, autres agents)

Jeannine Benoiel, médecin du travail, précise que la Covid-19 n'est reconnue comme maladie professionnelle que chez les soignants professionnels ayant développé une forme grave de la maladie.

- **Reprogrammation des inspections**

Contrairement au premier confinement, on n'est pas en plan de continuité de l'activité (PCA) et toutes les missions doivent être assurées (versement des aides PAC, inspections...) dans des conditions sanitaires rigoureuses.

- **Masques en inspection** : masques inclusifs si l'administré est mal-entendant, refus de port de masque par l'inspecté, masques particuliers dans les EPHAD...

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, précise que la fiche « inspection » a été publiée en mai. Son actualisation est en cours avec des évolutions portant sur le port du masque et la conduite à tenir face à un administré sans masque. Un travail collectif des ISST a lieu cette semaine, les premiers éléments seront disponibles la semaine suivante. La fiche sera comparée à celles de la DGCCRF et de l'ASP dans un souci de cohérence.

- **Clarification des missions télétravaillables et hétérogénéité entre les structures**

Pour Philippe Mérillon, certaines missions sont clairement télétravaillables et d'autres le sont moins. Le caractère télétravaillable doit faire l'objet d'une discussion entre employeur et agent.

Pour les assistantes, le MAA a souhaité trouver des missions télétravaillables. La dématérialisation permet aussi d'avancer.

Les possibilités de télétravail doivent être exploitées au maximum. Il y a beaucoup plus de télétravail qu'avant le confinement.

Un sujet se pose pour des agents en télétravail qui souhaitent revenir en présentiel.

3- Situation dans les services hors enseignement

Philippe Mérillon indique que la situation du télétravail pour l'administration centrale a été présentée la veille lors du CHSCT de l'administration centrale (voir l'article) : de 33 % pour le bureau du Cabinet à 97,7 % au CGAAER.

Au secrétariat général, la situation est très disparate. Le taux de télétravail est très élevé au service de la statistique et de la prospective, et plus faible au service des ressources humaines (dossiers des agents non dématérialisés).

Dans les DRAAF, le taux de télétravail est supérieur à 60 % : de 65 % en Bourgogne-Franche-Comté à 87 % en Centre-Val-de-Loire et 90 % à la DRAAF Hauts-de-France.

Pour les DROM , les résultats sont variables.

Pour les DDI, le ministère de l'Intérieur fait le suivi. Les taux, autour de 50 %, sont moins élevés car il y a beaucoup de missions en présentiel. Les équipements informatiques sont souvent moins développés en DDI qu'en administration centrale.

Pour l'Alliance du Trèfle, le taux de télétravail annoncé prend en compte toutes les situations entre un et cinq jours de télétravail par semaine. Pour une meilleure visibilité, il faudrait préciser un taux moyen de télétravail ou un pourcentage moyen journalier des agents en présentiel et en télétravail.

Elle demande si la réunion de la section spécialisée «Action sociale » du CTM, prévue le 7 décembre, sera maintenue, celle du 23 juin ayant été annulée. En effet la situation financière de certains agents s'est dégradée du fait de la crise Covid-19 et l'attribution des secours et des prestations sociales est plus que jamais nécessaire.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, précise que les secours ont été maintenus toute l'année, même pendant le confinement, les dossiers étant expertisés par le bureau d'action sanitaire et sociale (BASS).

L'administration a la volonté de présenter un bilan sur ce point aux organisations syndicales, même si la réunion de la section spécialisée «Action sociale » du CTM est déplacée, car les personnes du BASS concernées doivent préparer d'autres réunions.

Sur la formation des managers et des agents au télétravail, les formations ont été mises en place depuis le 6 novembre pour l'administration centrale et elles sont pleines. Les délégués régionaux à la formation continue organisent ces formations pour les agents des services déconcentrés.

A la demande d'une éventuelle différence entre DRAAF XXL et autres DRAAF, Philippe Mérillon indique qu'il n'y a aucune différence et que le rapport du CGAAER sur la fusion des DRAAF sera présenté en décembre.

4- Situation dans l'enseignement agricole

Philippe Mérillon rappelle qu'il n'y aura pas de discussion sur les projets de fiches d'auto-évaluations relatives à l'enseignement agricole, qui seront examinées lors du prochain CHSCT ministériel le 3 décembre.

Le télétravail évolue dans l'enseignement agricole, notamment pour les fonctions administratives. Un message a été adressé aux DRAAF et directeur d'EPLEFPA suite au comité technique ministériel du 5 novembre.

Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences à la DGER, indique qu'une enquête est en cours sur le télétravail dans l'enseignement agricole et les résultats seront publiés dès que possible.

Elle indique qu'un bilan hebdomadaire est réalisé pour les cas contact, les cas confirmés, les fermetures d'internats et d'établissements.

Si des cas sont confirmés, le suivi est quotidien pour identifier d'éventuels clusters.

Les chiffres sont supérieurs à ce qu'ils étaient avant les vacances (+35 cas confirmés parmi les agents, 19 classes fermées sur 805 établissements).

Les régions les plus touchées sont Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, PACA et Hauts-de-France. Les mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie sont efficaces. Beaucoup de jeunes souhaitent continuer à venir en présentiel en sécurité.



Les agents administratifs veulent télétravailler mais pas à 100 %. Un travail est en cours sur le déroulement des instances, et notamment les conseils de classes et les rencontres parents-professeurs.

La FAQ est enrichie en permanence et les textes ajoutés sur Chlorofil.

Équipement informatique des agents administratifs et techniques dans les EPLEFPA

Pour Laurence Pers-Philippoux, les régions sont engagées sur la pédagogie, mais pas sur le domaine administratif. Si la situation financière de l'établissement est convenable, le renouvellement informatique se fait avec des ordinateurs portables, mais pas dans le cas contraire.

Non-remplacement des personnels d'entretien absents

Il s'agit d'un sujet très important. La DGER a pris contact avec Régions de France pour insister sur les difficultés d'application du protocole sanitaire liées au non remplacement des agents d'entretien. Ce problème est identifié également pour les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Procédure de sécurité attentat

En marge de la question sanitaire, Philippe Mérillon indique que c'est un vrai sujet sur lequel travaille le MAA, avec les chefs de SRFD et en collaboration avec la haute fonctionnaire de défense et de sécurité.

Renfort des équipes de vie scolaire

L'enseignement agricole est concerné par le renfort des équipes de vie scolaire. Les régions vont recevoir les moyens pour tous les établissements.

5- Points divers

Philippe Mérillon invite les organisations syndicales à réagir sur les projets de fiches d'auto-évaluation COVID, dans l'enseignement agricole, en amont du prochain CHSCTM du 3 décembre.

Il souhaite poursuivre des rencontres sous format mixte CTM-CHSCTM afin d'aborder conjointement les thématiques des deux instances. Cependant si certaines organisations syndicales refusaient d'y traiter les sujets relevant du CHSCTM, il reviendrait au périmètre initial des seuls membres du CTM.

Suite à ce groupe de travail, la FAQ va être actualisée et mise en ligne.